



EDITO / « LE TEMPS PERDU NE SE RATTRAPE GUÈRE »

Patrimoine : littéralement « qui est transmis par le père et la mère ». De façon plus large et pour le sujet qui nous concerne, il s'agit de ce qui est transmis par l'histoire et devient donc propriété d'une communauté.

C'est ainsi que nous sommes tous, en tant qu'hennebontais, dépositaires et responsables du patrimoine de notre ville. De même que le généticien peut préciser tous les éléments du patrimoine génétique d'un individu grâce à l'étude de l'ADN, il nous a semblé important de dresser la liste des principaux constituants de notre "dot" patrimoniale. Qu'il s'agisse de patrimoine historique, culturel ou religieux, nous avons le devoir de l'entretenir pour le transmettre aux générations futures comme l'ont fait nos prédécesseurs durant des siècles.

Malheureusement, pour des raisons certes parfois explicables mais bien souvent idéologiques, certains de ces éléments, faute d'entretien régulier, se sont peu à peu abîmés. D'autres ont même purement et simplement été sacrifiés aux lois d'un urbanisme mal maîtrisé.

Notre patrimoine constitue un attrait touristique et culturel certain. Sa dégradation progressive pourrait bien rapidement affaiblir l'image de « pôle touristique à découvrir » qui est celle d'Hennebont. Si comme le chantait Barbara « le temps perdu ne se rattrape guère », nous sommes de ceux qui pensent qu'une vraie politique patrimoniale inscrite dans le temps peut encore garantir la pérennité de notre bien collectif.

Et puisque patrimoine et traditions s'associent bien souvent, toute l'équipe de l'Echo Citoyen ne résiste pas au plaisir de vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année.

Lionel Barjonet



LE DOSSIER /

PATRIMOINE : INVENTAIRE ET ÉTAT DES LIEUX

Le patrimoine est l'héritage de ce qui est reçu des anciens et transmis aux générations suivantes. Il peut être de nature très diverse : culture, histoire, langue, monuments, œuvres artistiques, nature, paysages... C'est donc une notion très large. Dans ce dossier, nous traiterons du patrimoine bâti historique. A Hennebont, il est exceptionnellement riche, même amputé par les destructions de la dernière guerre.

DEUX MONUMENTS « EMBLÉMATIQUES » : LES REMPARTS ET LA BASILIQUE /

Les remparts et la basilique, en centre-ville, constituent les deux éléments majeurs pour qui découvre Hennebont. Tous deux ont besoin d'être rénovés.



Le 24 septembre 2009, le conseil municipal a adopté un plan pluri-annuel de restauration sur 5 ans (2010 à 2014) de 2 millions d'euros (600.000 € pour les remparts ; 1,4 millions d'euros pour la basilique qui fêtera les 500 ans du début de sa construction en 2014).

Concernant les remparts, l'option prise est de remonter la partie effondrée située dans l'ancienne Poterie, le long du Blavet, y compris la tour de Rospadern. A l'origine, la ville close comptait 900 m de remparts. Ceux situés rue Trottier ont été rénovés dans les années 1970. Malgré cela, la tour Saint-Nicolas et la porte Broërech mériteraient aussi des travaux d'envergure (étanchéité, poutres et planchers).

La basilique Notre-Dame-de-Paradis, malgré une utilisation continue et un entretien régulier depuis cinq siècles, a également besoin de gros travaux (clocher, voûte, toiture et maçonnerie notamment). Il faudrait rajouter le nettoyage des vitraux, la mise en valeur et la sécurisation des statues, objets, mobiliers...

L'éclairage des monuments et un circuit d'interprétation font également défaut.

HENNEBONT ET SES CHAPELLES /

A Saint-Gilles, l'église construite au XIIe siècle présente de nombreuses caractéristiques intéressantes. Une nécessité « absolue » de faire classer le bâtiment, au moins partiellement, avait été émise en 1998. Restée sans suite.

A Langroix, la petite chapelle du XIXe siècle, est bien conservée. Elle mériterait une plus grande utilisation.



A Saint-Caradec, l'église, construite en 1777, a été remaniée en 1903. L'ajout d'une voûte en briques, trop lourde, a fragilisé l'édifice, entraînant sa fermeture pour raison de sécurité. La mairie a jeté l'éponge devant le coût des travaux et l'absence de subventions. Les habitants sont très attachés à cette église. Une association peut-elle reprendre le flambeau ? Dans tous les cas, la commune devra accompagner la recherche de solutions.

A Saint-Antoine, la chapelle, très ancienne et remaniée au XVI^e siècle, démolie dans les années 1950, a revu le jour grâce à la mobilisation des habitants.

LE HARAS NATIONAL ET L'ABBAYE DE LA JOIE /

Le Haras a été régulièrement entretenu par les administrations de tutelles successives (ministères de la Défense, puis de l'Agriculture). L'ensemble est en bon état. Aujourd'hui, l'établissement est géré par un syndicat mixte : région-département-communauté d'agglomération-ville d'Hennebont. La question du devenir du site est toujours posée.

Les Haras nationaux sont propriétaires de l'Abbaye de la Joie, située dans l'enceinte du parc. Le bâtiment a été mis en vente en 2006. Un compromis avait été signé avec une société pour créer une résidence de vacances. Le conseil municipal d'Hennebont s'était pourtant engagé à maintenir cet édifice dans le domaine public en développant un projet « économiquement viable », confortant le pôle hippique. Qu'en est-il ? La mairie a abandonné tout projet et le syndicat mixte l'a exclue de son champ de compétence. La question de la sauvegarde de l'abbaye reste en suspens. Le Collectif Citoyen Hennebontais avait pourtant un projet cohérent...



A deux pas de là, la ville vient de participer à la rénovation de la Maison des Confesseurs, en bord de Blavet. Coût des travaux : 420.000 € dont 100.000 € à charge de la commune.

LE « PETIT PATRIMOINE » /



Le petit patrimoine peut être défini comme l'ensemble des constructions ayant eu, dans le passé, un usage dans la vie quotidienne : lavoirs, fontaines, fours, calvaires situés sur le domaine public.

C'est un patrimoine particulièrement fragile du fait de l'absence de protection. Un recensement de ce « petit patrimoine » est à envisager, en y faisant participer les Conseils de quartiers.

DES MAISONS ET DES MANOIRS A PRESERVER /

Une quarantaine de maisons ayant un fort intérêt historique ont été repérées. Certaines sont inscrites à l'inventaire des monuments historiques. Il est urgent de prendre soin de ces habitations anciennes. En évitant de refaire les erreurs d'un passé récent qui ont conduit à la destruction de maisons pour quelques places de stationnement automobile... Des manoirs remarquables (Kerandré, Kerscamp...), ainsi que certains quartiers (cité des Forges, cité Brossolette...) présentent également un intérêt.

REPÈRES

Patrimoine bâti propriété de la commune : remparts (y compris porte Broërech et tour Saint-Nicolas) ; basilique ; églises de Saint-Gilles et Saint-Caradec ; chapelles de Saint-Antoine et Langroix ; mairie ; maison des Confesseurs ; Puits-Ferré ; lavoirs, fontaines...

Patrimoine classé : chapelle Saint-Gunthiern de Locoyarn (privé) ; maison des Confesseurs ; remparts ; porte-prison Broërech ; basilique Notre-Dame-de-Paradis.

Patrimoine inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques : Puits Ferré ; abbaye de la Joie ; Haras national. Dans le domaine privé, Hôtel de Kerret, place Foch ; château du Bot ; façades de maisons Vieille-Ville ; bas-relief de l'Annonciation encastré dans la façade d'une maison rue Docteur-Thomas. La passerelle de la rue Launay, toujours inscrite, avait été démontée en vue d'une reconstruction !

ABF. Les communes gèrent leur urbanisation depuis la loi de décentralisation de 1983. Cependant, tout projet situé dans le périmètre de 500 mètres ou sur un Monument Historique classé est soumis aux Services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP), placés sous l'autorité du préfet. Dans chaque département, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) est le responsable du SDAP et joue un rôle pour concilier aménagement du territoire et respect de notre héritage bâti.

ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager) : elles visent à protéger et mettre en valeur les sites. Les ZPPAUP se constituent « sur mesure », rendant caduque la règle du périmètre systématique de 500 m aux abords des monuments historiques. Leur procédure associe étroitement les communes. Tous les travaux, dans ces zones, requièrent une autorisation donnée par la commune après avis du SDAP et de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). En cas de désaccord mairie-architecte, le préfet tranche. A Hennebont, les premières études de ZPPAUP datent de... 1986 ! Une réforme des ZPPAUP est en préparation. Elles seront remplacées par des « Aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine ».

Moyens financiers. Les capacités financières de la ville s'amenuisent. Hormis les deux millions d'euros sur cinq ans pour les remparts (aux abords de la Poterie) et la basilique (avec 70 % de subventions espérées de l'Etat, la Région, le Département), la Ville d'Hennebont n'a plus les moyens, aujourd'hui, d'engager d'autres programmes de restauration du patrimoine.

Le dossier :
Jean-Pierre Henry,
Jean-Luc Henry,
Frédéric Toussaint



PAROLE D'ÉLU / JEAN-PIERRE HENRY,
« NEGLIGENCES ET ABANDONS COUPABLES »

Jean-Pierre Henry, élu Hennebont Initiatives Citoyennes, répond aux questions de l'Echo Citoyen sur le sujet du patrimoine.

Comment vois-tu le rôle des élus pour le patrimoine ?

La préservation est d'abord de leur responsabilité. Ils sont « de passage » et doivent penser à long terme pour transmettre : entretenir le patrimoine municipal et veiller au maintien du patrimoine privé (PLU, permis de construire...). Il faut agir pour le mettre en valeur, tant pour améliorer le cadre de vie que pour développer l'économie et le tourisme.

A Hennebont, comment cela se passe-t-il ?

On a souvent entendu parler du patrimoine en terme de charge plus que de chance, il est temps que cela change. Plusieurs décennies de négligences ont conduit à un état général déplorable du patrimoine.

Plus grave, des démolitions ont entraîné des pertes irréparables : plusieurs maisons anciennes, le four de la poterie (contre l'avis de l'ABF), le pont de fer (pas d'étude de rénovation), la dispersion des pierres de la passerelle de la rue Launay, l'abandon de l'Abbaye...

On parle pourtant de plan de rénovation ?

Oui, il y a eu la rénovation de la maison des Confesseurs, on peut espérer un changement de politique. Même si c'est très tardif, un plan pluriannuel de rénovation a bien été voté. Pourtant, les débuts laissent planer des interrogations.

Les crédits de 2010 n'ont pas été utilisés et on peut craindre pour la suite du financement. La part à charge de la ville est passée de 5 à 20 % pour les travaux sur les monuments classés. Imaginez la perte de ne pas avoir fait le nécessaire plus tôt !

Par ailleurs, il n'y a aucune concertation pour réfléchir au contenu de ce plan : refus de constituer un groupe de travail incluant les associations concernées, les comités de quartier, même les élus ne sont pas associés aux choix !

Comment doit se concrétiser ce plan ?

Il concerne les remparts et la basilique. Le rempart de la Poterie constitue le premier volet : une belle rénovation, apparemment, mais qui ne restaure que la moitié du rempart concerné, sans lien avec le reste et sans réflexion globale pour le site... On agit au coup par coup pour répondre à l'urgence.

Et la ZPPAUP ?

La première étude a été menée il y a 25 ans, sans suite ! Cela gênait sans doute les élus dans leur volonté de moderniser la ville. Sa mise en place aurait permis d'éviter de nombreuses erreurs !

Un groupe de travail a été constitué pour la relancer après les élections, il n'a jamais été réuni. Avec la réforme en cours des ZPPAUP moins contraignante, on a perdu l'occasion de se doter d'un outil de protection efficace.

BONNE NOTE / HENNEBONT-LOCHRIST

L'intercommunalité Inzinzac-Lochrist/Hennebont commence à devenir une réalité avec une saison culturelle commune entre Théâtre du Blavet, centre culturel d'Hennebont et Bouffou-théâtre à la Coque, et en ce qui concerne l'organisation et la tarification des cours d'arts plastiques et de certaines disciplines musicales.

Le projet de ville pour Hennebont proposé par HIC aux dernières municipales stipulait :

- ♦ favoriser la constitution de réunions de quartiers intercommunales (Langroix-Lochrist, St Antoine-Kervignac, Kerlivio-Caudan, Kerpotence-Languidic),
- ♦ profiter de la solidarité intercommunale pour renforcer la place et l'efficacité des services publics locaux de proximité,
- ♦ veiller que le volet « participation » de la charte de développement durable du Pays de Lorient soit respecté puis accentué.

Espérons que l'intercommunalité poursuive son développement en ce sens !

Belaida Zagora

FAUSSE NOTE / ÇA TOURNE (TOUJOURS) À VIDE !

Avec 15 citoyens pour 17 élus, la réunion publique sur les finances n'a pas fait recette, mardi 23 novembre ! L'adjoint aux finances a présenté les chiffres 2008, publié sur le site internet du ministère des finances : mefi.gouv.fr. Données revues par rapport aux résultats réels en faisant abstraction des incidences du conflit concernant le Captain Hôtel (qu'il a bien fallu payer !). Aucune prospective pour 2011 et les années suivantes ! Cerise sur le gâteau, les adjoints et conseillers délégués ont été invités, un à un, à présenter (déjà) leur bilan de mi-mandat devant une salle quasi-vide. Bilans non chiffrés (pour une réunion sur les finances, c'eût été un minimum !), sans aucune lisibilité pour la suite du mandat. Pas rassurant !

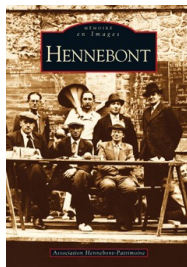
Jean-Luc Henry

SUITE / AMAP, UN AN DÉJÀ !

L'Association pour le maintien d'une agriculture paysanne d'Hennebont a un an et se porte bien. Tel un beau bébé, elle continue de grandir. Le nombre d'adhérents a augmenté, celui des producteurs aussi. Désormais on trouve : légumes, yaourts, miel, fromage, cidre, œufs, pain, champignons et les idées ne feront pas défaut aux amapiens pour élargir cette gamme. L'Amap sait entretenir la convivialité : Véronique Conan a ouvert sa ferme pour un goûter-visite le 5 décembre et a révélé les secrets de fabrication de son pain si délicieux, dans une ambiance chaleureuse et familiale. L'Amap veut s'ouvrir au monde et, avec d'autres associations, participer à des projets concrets de soutien de paysans en agriculture biologique : projections de films, débats, actions d'information et de sensibilisation sur l'accès au foncier...

Corinne Bay

A NOTER/ UNE IDÉE DE CADEAU



L'association Hennebont-Patrimoine vient de faire paraître l'ouvrage « Hennebont » dans la collection « Mémoires en images » aux éditions Alan Sutton. Construit autour de photographies et de cartes postales, le livre présente un travail sur la vie hennebontaise entre les années 1860 et 1960.





Une fois n'est pas coutume, le cliché présenté dans cette rubrique n'est pas récent. Il date de 2006. Déjà, le collectif s'étonnait du manque d'entretien du patrimoine, et notamment de ce « chantier permanent », rue du champ de Foire. Quatre ans plus tard, le chantier n'a guère évolué !

Gwendal Henry

L'ACTU DU COLLECTIF /

/ ROCADE : COURRIER AU PRÉFET ET PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Co-signé par quatre associations (Bretagne-Vivante, Eau et Rivières, Umivem, Collectif Citoyen Hennebontais), le courrier alerte sur le fait que le contexte légal a changé, comme la prise de conscience des impacts majeurs de certains projets sur la biodiversité. Des dispositions et dispositifs nouveaux (inventaire des zones humides dans le PLU d'Hennebont, dans le SAGE Blavet, trame verte et bleue dans le SCOT du Pays de Lorient) font que ce projet de rocade doit être reconsidéré. Les associations souhaitent en discuter avec le préfet et le président du Conseil Général.

/ POT DE NOUVEL AN

Le Collectif Citoyen Hennebontais vous invite à un pot de nouvelle année, samedi 15 janvier 2011, à 11 heures, à la Maison de quartier de Saint-Gilles.

LES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX /

Les débats du conseil municipal sont ouverts au public. Attention, l'accès se fait par l'arrière de la mairie. Séances : jeudi 27 janvier (vote du budget) ; jeudi 24 février ; jeudi 31 mars. À partir de 18 h.

SOUSCRIPTION & SOUTIEN 2011 : 5€ MINIMUM (4 NUMEROS)

Nom : Prénom :
Adresse : Mail (facultatif) :

Coupon à reproduire et à envoyer au Collectif Citoyen Hennebontais, maison des associations, place Gérard Philipe, 56700 Hennebont. Joindre votre règlement à l'ordre du Collectif citoyen hennebontais.



PUBLICATION DU COLLECTIF CITOYEN HENNEBONTAIS

Directeur de la publication : Frédéric Toussaint, 02 97 36 59 44.
Commission publication : Lionel Barjonet, 02 97 36 17 27.
Souscription & soutien : Bernard Canal. Adresse postale : maison des associations, place Gérard Philipe, Hennebont.
Mail : collectif@cchennebont.net

Pinvidik eo ar glad en Hen Bont : mangoerioù kozh, tier kozh, ur vazilikenn brav-spontus, ar greoù broadel... Ar binvidigezh se a vez diskouezet bep hañv get mirdi tourioù Bro Ereg. Ereg, pe Waroc, « roue » ar vro mañ pa oa degouezhet ar Vretoned e Breizh, er Vlet kantved, é tonet a Vreizh-veur...

Ar « glad », c'est le patrimoine et à Hennebont, il est particulièrement riche : des remparts, des maisons anciennes, une belle basilique, les haras nationaux... Cette richesse est exposée chaque année par le Musée des Tours Bro Erec. Erec, ou Waroc, « roi » de ce coin de Bretagne vers le VI^e siècle, quand les Bretons arrivèrent de Grande-Bretagne...

Met ar glad a ya da goll ivez, evel ar pont houarn, distrujet n'eus ket pell 'zo evit bout lakaet en e lec'h un dreuzell modern flamm, « bling bling » un tamm, hag a zo drol e-tal mangoerioù kozh savet da vare Sant Loeiz... Ha roudoù govelioù an Hen Bont a ya kuit tamm ha tamm mod-se.

Mais le patrimoine se perd aussi, comme le pont de Fer, détruit il n'y a pas si longtemps pour être remplacé par une jolie passerelle façon inox, et qui fait bizarre à côté de remparts construits à l'époque de Saint Louis ! Les traces des forges d'Hennebont s'en vont petit à petit, comme ça...

Ar yezhoù « rannvroel » a Vro C'hall a zo bet lakaet b'ar Vonreizh e 2008, evel « glad ar bobl ». Brav. Met ur glad bev, pe marv ? Bev, a lâran-me met evit tud zo, e-kostez Pariz pe dre-mañ ivez, hor yezhoù « rannvroel » a zo marv. N'on ket a-du get se. An amzer baseet a vag Mab-den evit er lakaat da sevel traoù nevez, da vont pelloc'h, hag ivez da anduriñ ar bed evel m'emañ. Dav eo anavet hor sevenadur ma faota deomp he fartajiñ get ar re all ha kompren o sevenadurioù dezhe. Ha sevenadur Breizh a zo pinvidik-bras !

Les langues « régionales » ont été inscrites dans la Constitution de la République française comme faisant partie du « patrimoine de la Nation », en 2008. Bien. Mais un patrimoine vivant ou mort ? Vivant, pour moi, mais pour certaines personnes, du côté de Paris ou même ici, en Bretagne, nos langues régionales sont déjà mortes. Je ne suis pas d'accord. Le passé nourrit l'être humain pour lui faire construire de nouvelles choses, le faire avancer et, aussi, pour affronter le monde tel qu'il est. Il nous faut connaître notre culture si nous voulons la partager avec d'autre et comprendre leurs cultures. Et la culture bretonne est très riche.

Corentin Le Maout